

# FORMATION

15-16 Mars 2018

**Intégrer des plantations de haies et des aménagements agroforestiers dans son système de production agricole**  
*avec Sylvie MONIER*



**Formateur :**

**Sylvie MONIER**, *experte de l'arbre champêtre et directrice de Mission Haies Auvergne*

**Animateur :**

**André Sieffert**, *agronome spécialisé en agroforesterie*

**Lieu :**

Association Drômoise d'Agroforesterie  
135 Rue du commandant Chaix  
Le Quai 26160 Pont-de-Barret

**Contact :**

[andre.sieffert@gmail.com](mailto:andre.sieffert@gmail.com)

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	140 €
Institution	550 €

\* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes  
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

**organisé en partenariat avec :**



**Avec le soutien financier de:**



Pour le **covoiturage** c'est ici!

## Objectifs :

- ✓ Connaître les rôles des haies et de l'agroforesterie et identifier le type d'aménagement adapté à sa ferme
- ✓ Savoir sélectionner les bonnes essences, l'organisation adaptée, la localisation des plantations
- ✓ Gérer et améliorer le patrimoine arboré de sa ferme
- ✓ Savoir réaliser une plantation dans de bonnes conditions
- ✓ Identifier les méthodes de conduite et de gestion des arbres
- ✓ Evaluer l'impact des plantations sur son système de production (observations, indicateurs de performance, expérimentations)

**Avec formation pratique à la plantation à l'automne**

## Programme :

JEUDI 15 MARS  
9h00 à 17h30

- Rôles et intérêts de la haie et des agroforesteries sur les écosystèmes de production: protection climatique, régulation de l'eau, érosion, biodiversité (auxiliaires des cultures, pollinisateurs, faune...)...
- Les aménagements arborés possibles.
- Règlement PAC et législation.
- Travail pratique d'analyse des rôles du bocage existant et définition des plantations nécessaires
- Identifier les bons lieux d'implantation de haies ou d'agroforesterie, cas pratique
- Sur carto PAC de chaque exploitant (ou géoportail), description des rôles du bocage existant et définition des plantations nécessaires.

VENDREDI 16 MARS  
9h00 à 17h30

- Entretien et valorisation de la haie en appliquant des principes de sylviculture durable.
- Quels outils utiliser ? Quelles valorisation possible pour la biomasse ?
- Exercice pratique de conception d'un projet de plantation (en vue d'une plantation fin 2018) précisant objectifs et contraintes : zones et types de plantation ; choix des espèces et variétés ; préparation et travail du sol avant plantation ; coût des plantations ; aides ...
- Évaluer l'impact de ses plantations et valoriser les résultats (observations, indicateurs de performance, expérimentations, chiffrage, amélioration possibles...)



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2018 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou [andre.sieffert@gmail.com](mailto:andre.sieffert@gmail.com)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **140 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Intégrer des plantations de haies et des aménagements agroforestiers dans son système de production 15 et 16 Mars 2018 - Lieu de formation : ADAF 26160 Pont de Barret
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

**Un chèque de caution de 140 € TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :                    le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

**Le stagiaire**  
(Signature)

**Le responsable formation ADAF**  
(Signature et cachet)